Alarme de Sécurité PPMS 230V - Radio, AGYLUS et flash - NFS 32001

Référence : F3180008

DESCRIPTION :

- Type : Alarme PPMS Radio AGYLUS
- Technologie : Radio LoRa
- Fréquence : 868 MHz
- Signal : Son incendie NFS 32001, 4 sons PPMS
- Alimentation : 230 V / 50 Hz
- Dimensions : 187 x 302 x 59 mm
- Poids : 925 g
- Matériau : ABS, IP 55
- Norme : NF S 32001

INFORMATION PRODUIT

Alarme PPMS AGYLUS 230V pour une Sécurité Maximale

Garantissez la sécurité optimale de votre établissement avec l'**Alarme PPMS AGYLUS 230V**. Conçue spécifiquement pour supporter le **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**, cette alarme assure une réactivité sans faille face aux risques majeurs grâce à son signal d'alerte clairement identifiable.

Utilisations Idéales

Ce produit est spécialement recommandé pour :

- **Déclencher l'alerte PPMS :** avec un simple appui sur le déclencheur manuel orange, l'alarme active instantanément le signal sonore distinct.
- **Assurer la coordination en situation d'urgence :** via la diffusion de sons incendie et plusieurs options de sons PPMS.

Caractéristiques Techniques

- **Type de produit :** Alarme PPMS Radio AGYLUS

- **Technologie** : Radio LoRa
- **Fréquence d'émission radio** : 868 MHz
- **Signal d’alerte** :
    - Son incendie NFS 32001 en mode normal (90 dB à 2m) et mode boost (95 dB)
    - 4 sons PPMS en début et fin d’alarme
    - Flash lumineux 3 Leds 20 lumens
- **Durée des signaux sonores et visuels** : 5 minutes
- **Portée champ libre** : 6 km maximum
- **Portée en bâtiment** : 600 m maximum
- **Autonomie secteur absent** : 15 jours
- **Alimentation** : 230 V / 50 Hz secourue par batterie Lithium
- **Dimensions** : 187 x 302 x 59 mm
- **Matériau** : ABS étanche à l'eau ; indice de protection IP 55
- **Poids** : 925 g
- **Installation** : Aucun paramétrage nécessaire
- **Spécificité** : Auto-diagnostic, déclenchement et personnalisation à distance possibles via l’application Smart AGYLUS
- **Fonction répéteur intégrée** : permet à l’appareil de retransmettre les signaux radio afin d’étendre la portée et d’assurer une communication fiable même dans les zones éloignées.
- **Norme :** Conforme à la norme NF S 32001
- **Coloris :** Orange vif pour une reconnaissance immédiate
- **Fixation :** Murale (4 vis fournies)

Avantages du Produit

- **Conformité légale :** Respecte pleinement les normes de sécurité en vigueur.
- **Installation rapide :** Ne nécessite aucun paramétrage complexe.
- **Durabilité :** Construction solide pour une utilisation à long terme dans tout type d'environnement.

Fonctionnalités Avancées

- Surveille en permanence la communication radio et la puissance du signal, grâce à la technologie radio LoRa intégrée.
- Flash lumineux puissant avec 3 Leds offrant une intensité de 20 lumens, garantissant une visibilité maximale du déclenchement de l'alerte.
- Connectivité Android Bluetooth Low Energy pour une gestion et personnalisation via l'**Appli Smart AGYLUS**.
- Capacité de portée jusqu'à 6 km en champ libre, assurant une couverture étendue.

Pour en savoir plus sur la mise en place d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté**, vous pouvez cliquer ici.

Retrouvez également notre sélection d'alarmes de sécurité pour optimiser la sécurité, ainsi que notre gamme d'alarmes incendie et nos solutions pour l'évacuation en cas de sinistre.

Avec l'Alarme PPMS AGYLUS, assurez la sérénité de votre établissement face aux événements imprévus et protégez efficacement vos locaux.

Sécurité incendie : ce que la loi vous demande

Les règles de sécurité incendie en entreprise sont strictes et définies par les articles R4227-28 à R4227-41 du Code du travail.

Chaque dispositif de sécurité doit être accompagné d'une signalisation visible et inaltérable (article R4227-33). Découvrez notre large gamme de panneaux incendie.

Si plus de 5 personnes occupent un local, une consigne écrite de sécurité doit y être clairement affichée (article R4227-37). Nous vous proposons donc des consignes de sécurité prêtes à l'emploi pour chaque zone de travail.

Et bien sûr, des extincteurs adaptés aux risques présents et en quantité suffisante doivent être prévus (article R4227-29). Visitez notre catalogue d'extincteurs efficaces et certifiés.

Depuis la circulaire du 25 novembre 2015, la mise en place d'un PPMS est une exigence réglementaire pour tous les établissements scolaires. Pour répondre à cette obligation, explorez nos mallettes PPMS spécialement conçues pour accompagner les écoles dans leur mise en conformité.

Les informations figurant dans cette fiche produit sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas une étude réglementaire.
La conformité de l'installation aux prescriptions des assurances, commissions de sécurité et textes réglementaires en vigueur relève exclusivement de la responsabilité du client. La société décline toute responsabilité en cas de refus, réserve ou demande complémentaire émanant d'un organisme de contrôle.

Information importante : cet équipement participe à la prévention des risques et doit être choisi en cohérence avec les spécificités de votre site et de votre activité.

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. F3180008